



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Ligne du groupe politique
Les Verts
Alliance libre européenne
(Verts/ALE)

PAR
Maryse LAROCQUE, Chef de groupe
et Luda NASRI, Chef de groupe adjointe

Chers eurodéputés verts,

Dans le présent document, je vous présente brièvement l'idéologie du groupe des Verts/Alliance libre européenne. Je porterai ensuite mon attention sur chacun des textes qui seront étudiés lors de la SPECQUE 2011 pour vous donner la position des Verts européens par rapport à chacun de ces sujets. J'espère que nous ferons évoluer ces idées ensemble et que le groupe des Verts façonnera nos débats futurs.

C'est avec grand plaisir que je présiderai le groupe des Verts cette année et aurai la chance de vous rencontrer prochainement.

Maryse Larocque
Chef du groupe des Verts/Alliance libre européenne

I. Brève présentation des VERTS / ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE

«Avec toutes nos critiques que nous faisons à l'Europe, à la commission européenne, à la PAC, à la politique que nous menons avec les pays du Sud, à la politique face aux demandeurs d'asile, aux réfugiés qu'on refoule dans la méditerranée, toute cette politique inhumaine de l'Europe. Toutes ces critiques nous pouvons les faire avec bonne conscience parce que d'un autre côté nous tenons à l'Europe. C'est parce nous aimons l'Europe que nous ne supportons pas qu'elle se comporte de telle manière en politique aussi bien intérieure qu'avec les réfugiés et avec les immigrés»

Daniel Cohn-Bendit, co-président du groupe des Verts/ ALE

Le groupe des Verts/ ALE est né en 1999 de la réunion de deux familles politiques distinctes qui ont souhaité coopérer autour d'un projet commun¹. Il regroupe des Verts et des représentants des nations sans état unis autour du projet de construire une société démocratique, respectueuse des droits fondamentaux et de la justice environnementale, une société solidaire et orientée davantage vers des valeurs sociales que des finalités économiques.

Les Verts œuvrent principalement autour de cinq pôles :

1. le développement durable,
2. la démocratie,
3. la qualité de vie résultant de normes écologiques et sociales,
4. la solidarité et les droits de l'homme et des citoyens, et
5. une politique étrangère pacifique.

Alors que de nombreuses crises affectent l'Europe d'aujourd'hui ou la menacent dans un avenir proche, les Verts souhaitent développer une vision de l'Europe à long terme fondée sur ces différents pôles. Nous voulons rompre avec la logique libérale du profit à tout prix pour trouver des solutions durables aux problèmes d'aujourd'hui qui auront le mérite d'assurer aux enfants de demain une Europe forte.

On peut penser notamment à la crise climatique qui pèse sur la planète. En effet, l'Union européenne a reconnu devoir limiter la hausse de température à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels pour éviter les dangers des changements climatiques². Nous préconisons à cet effet une révolution énergétique verte. Les Verts ont pour objectif que l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne provienne de sources renouvelables pour au moins 25% de l'approvisionnement total. Diminuer la dépendance de l'Union face aux combustibles fossiles permettra d'éviter une crise climatique comme une crise énergétique.

¹ Europe-écologie-les verts, «Le groupe des Verts/ALE», en ligne : <<http://europeecologie.eu>>.

² Verts/ ALE, *Livre des Verts. Document d'action des Verts au Parlement européen*, avril 2009, p. 7, en ligne : <www.verts-ale.eu>.

La crise financière a durement secoué l'Europe et les États ont dû faire front commun pour y échapper. Les Verts encouragent cette solidarité entre les États membres afin de contrer les effets de la crise et nous nous prononçons en faveur de la nomination d'un gendarme européen pour la supervision du marché financier, de même que d'une fiscalité commune comme premier pas vers une politique économique commune.

Les institutions européennes sont également affectées d'une crise de légitimité auprès des citoyens qui ne se sentent pas suffisamment représentés au sein de l'Union. Ils ont déjà la possibilité de soumettre une pétition ou de contacter le médiateur européen. Cependant, les Verts font une priorité d'impliquer davantage les citoyens en encourageant l'accès public aux documents, en contrôlant l'influence des groupes d'intérêt et en renforçant les bureaux où les citoyens peuvent déposer leurs plaintes dans un souci de renforcer la démocratie au sein de l'Europe.

En outre, la montée de la mondialisation s'est faite au détriment de nombreux individus en exacerbant les inégalités sociales. Les Verts militent pour la protection sociale avant la libéralisation du marché que certains semblent vouloir accomplir à tout prix. Il est donc nécessaire de limiter le *dumping* social qui affecte les travailleurs et de limiter la fraude fiscale qui grève les finances publiques notamment. L'Europe du futur doit être orientée vers des finalités sociale, culturelle et écologique.

Enfin, de nombreux conflits prennent place partout sur la planète et les sociétés d'aujourd'hui sont menacées par le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive ou encore la criminalité organisée. Les causes profondes de ces conflits et menaces résident néanmoins le plus souvent dans d'autres problématiques telles que la violation des droits de l'homme, la pauvreté et l'accès aux ressources notamment. Les Verts soutiennent qu'il faut s'attaquer à ces causes plus profondes en premier lieu.

Dans tous les cas, les Verts prônent le pacifisme et non une réponse militaire. Nous devons promouvoir la protection des individus avant toute chose. Le respect des droits de l'Homme est un pôle fondamental de l'action du groupe des Verts. Nous avons d'ailleurs demandé l'inclusion systématique de clauses sur le respect des droits de l'Homme dans les accords commerciaux et insistons sur la responsabilité des entreprises.

Bref, les Verts mettent l'individu au cœur de leurs actions que ce soit comme citoyen possédant des droits démocratiques ou comme être humain dont la dignité, la liberté et la qualité de vie doivent être protégées. Nous croyons à la solidarité entre les États membres pour construire une Europe améliorée, plus d'Europe aussi pour donner vie aux idéaux que l'on porte.

II. Regard sur les textes

A. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à la création d'une Taxe européenne globale (TEG)

Le texte du commissaire DEUMIER porte sur l'instauration d'une « Taxe européenne commune » et les Verts le félicitent chaudement pour son travail. En effet, nous sommes

convaincus, tout comme M. DEUMIER que la seule réponse à la crise financière vécue en Europe passe par la solidarité entre les États membres et que cette solidarité doit se réaliser au sein d'une politique économique commune. Une fiscalité européenne commune en constitue le premier échelon et tel qu'affirmé par M. DEUMIER permettra le financement de l'Union par un budget qui lui est propre et qui lui est nécessaire à la réalisation de sa mission actuelle. Cette « Taxe européenne commune » devrait comporter quatre composantes selon le commissaire soit : (1) une taxe sur les grandes entreprises européennes, (2) une taxe sur les activités financières, (3) une TVA européenne et (4) une taxe sur les échanges de permis d'émission de gaz à effet de serre.

Les Verts sont en faveur d'une taxe sur les bénéfices réalisés par les grandes entreprises européennes qui sont en effet elles-mêmes des bénéficiaires directs du marché intérieur. Contrairement au rapporteur SENTENAC, nous ne considérons donc pas qu'une telle taxe se révèle injuste pour les entreprises.

Pour ce qui est de la taxe sur les activités financières, les Verts se rallient plutôt de l'avis de M. le rapporteur SENTENAC. La taxe sur les activités financières (TAF) bien que pertinente politiquement reviendrait à taxer chaque acteur participant à une transaction financière ce qui vient à toucher aussi les PME, les consommateurs, et ce, en épargnant en partie les véritables

acteurs responsables de la crise. La taxe sur les transactions financières (TTF) de son côté porte plus directement sur les transactions entre institutions financières et sera donc plus à même de permettre de lutter, par la même occasion, contre la spéculation et de stabiliser le marché.

Le commissaire a pertinemment dénoté le manque d'engagement citoyen qui est pourtant essentiel à la démocratie européenne. En effet, au cours des dernières années, l'UE a vécu une crise de légitimité importante auprès des citoyens européens qui ne considèrent pas qu'ils sont adéquatement représentés en son sein. Une TVA européenne clairement identifiée comme telle peut constituer un outil pour renforcer l'intérêt porté à l'UE et un plus grand investissement citoyen. Néanmoins, les Verts sont d'accord avec le rapporteur SENTENAC à l'effet que cette charge supplémentaire imposée au citoyen ne devra pas être déraisonnable.

Enfin, en ce qui a trait à la taxe sur les échanges de permis d'émission de gaz à effet de serre, les Verts bien que favorables à une taxe carbone sont néanmoins craintifs quant aux bourses carbonées. Un tel système pour fonctionner ne doit pas reposer sur le don gratuit des permis d'émission, mais bien sur leur vente tel que cela sera intégralement fait dès 2025. Dès lors, tel que le souligne le rapporteur SENTENAC, la mise aux enchères des permis d'émission constituera déjà une source de revenu directe pour l'UE. Une telle taxe serait donc plutôt pertinente si la vente de permis était réalisée par des opérateurs privés sur le marché. Or, le marché du carbone est risqué en ce que les acteurs du marché qui vendent les crédits sont souvent des spéculateurs et des fonds de risque dont l'encadrement est complexe ce qui met en péril l'existence d'un marché sain et transparent.

En somme, les Verts se réjouissent donc du fait que l'instauration d'une taxe commune soit mise au débat en ce qu'il s'agit d'un pas essentiel dans la construction européenne. Nous n'adhérons pas entièrement à la proposition du commissaire, mais ne doutons pas que nous pourrions arriver à un résultat satisfaisant.

B. Proposition de directive relative au plan de l'Union européenne de lutte contre le terrorisme

Le commissaire DEMERS nous propose une politique étrangère de sécurité commune de lutte contre le terrorisme qui s'articule principalement autour d'une définition commune de l'infraction du terrorisme ainsi que de l'instauration d'un parquet européen et d'un procureur européen. Les Verts sont convaincus qu'une coordination des politiques relatives à la lutte contre le terrorisme se doit d'être réalisée. Une tragédie telle que celle connue le 22 juillet dernier à Oslo en est la preuve flagrante, l'Europe doit pouvoir faire face à de tels événements. Mme le commissaire DEMERS a proposé une définition commune de la notion de terrorisme et nous la remercions pour cette initiative qui est au fondement d'une politique commune. Néanmoins, pour les Verts, la priorité réside avant tout dans le respect des droits de l'Homme et nous ne pourrions donc pas soutenir une lutte contre le terrorisme qui se ferait au détriment du respect total des normes et obligations internationales en matière de droits de l'Homme.

Pour les Verts, l'objectif d'une politique commune de sécurité est de trouver un équilibre entre la lutte contre le terrorisme et la protection des libertés civiles. Dès lors, trois principes doivent primer soit celui de nécessité et de proportionnalité des mesures antiterroristes, des mesures cohérentes et efficaces et une coopération policière et judiciaire qui appelle des enquêtes ciblées.

Les Verts saluent le travail du rapporteur JADOT qui a fait certains ajouts importants à la proposition du commissaire. Nous sommes en accord notamment avec le fait qu'il faut adopter une approche holistique dans la prévention du terrorisme en coopérant avec des partenaires sociaux et la société civile afin de reconnaître les causes du problème et de s'y attaquer à la base. De même, les Verts soutiennent qu'une lutte contre le terrorisme efficace nécessite la recherche et l'échange d'information entre les États membres et les institutions appropriées de l'UE. Or, nous félicitons encore une fois le rapporteur pour son ajout quant au fait que les informations recueillies et échangées ne doivent pas porter atteinte à la protection des libertés et de la vie privée. Dès lors, les Verts sont contre la rétention de données puisque nous favorisons plutôt un traitement efficace de l'information.

Pour ce qui est de la politique commune contre le terrorisme dans ses moyens d'actions, comme les Verts priorisent la protection des droits fondamentaux face à la protection de l'État, cela signifie concrètement que nous nous positionnons à la base contre le mandat d'arrêt européen. En effet, puisque son exécution est soumise à l'arbitraire de la procédure nationale du pays demandeur, cela constitue un risque pour les libertés fondamentales. C'est pour cette raison que le parquet européen ainsi que le procureur européen revêtent un intérêt particulier selon nous soit celui d'encadrer le mandat d'arrêt d'une procédure supranationale. Or, le procureur devrait pouvoir contraindre les États membres d'engager des enquêtes plutôt que de seulement émettre des recommandations tel que son prédécesseur Eurojust. En effet, la proposition de directive telle qu'elle est soumise n'apporte pas de changements majeurs par rapport à la situation antérieure ce que nous déplorons vivement. Dès lors, nous concluons que la proposition de directive telle que présentée par le commissaire est incomplète pour réellement offrir un cadre coordonné et cohérent de lutte contre le terrorisme et nécessite que les États acceptent de limiter leur souveraineté pour qu'un cadre européen adéquat puisse réellement être développé.

C. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions relative à la Stratégie de l'Union européenne dans la région arctique

Le cas de l'Arctique touche de nombreux sujets de première importance pour les Verts. Nous avons été les premiers à attirer l'attention politique sur les changements climatiques qui auront par ailleurs un effet particulièrement dévastateur en Arctique. Les droits de l'Homme étant une priorité pour les Verts, nous sommes préoccupés par la situation des peuples autochtones de l'Arctique et félicitons Mme KOOT-WERQUIN de s'y être attardée. Ensuite, l'abondance de ressources appelle une gestion durable tel que le dénote le rapporteur BERTRAND. Une quantité importante de pétrole se trouve en Arctique qui pourrait constituer une source d'approvisionnement pour l'Europe, mais il s'agit d'une énergie non renouvelable et non propre, qui plus est, se trouve dans des conditions d'exploitation difficiles en Arctique. Dès lors, nous les Verts rappelleront l'importance de développer des énergies propres et renouvelables plutôt que d'investir dans une source d'énergie qui viendra à s'épuiser et ne répond pas aux réalités environnementales d'aujourd'hui. En outre, l'Arctique étant à la fois une source de combustibles fossiles importante, mais aussi avec la fonte des glaces une nouvelle voie de passage entre l'Est et l'Ouest, il s'agit d'une zone susceptible d'être à l'origine de nombreux conflits. Les Verts ne peuvent qu'encourager le règlement pacifique des différends qui peuvent survenir entre les États notamment en ce qui a trait à la délimitation territoriale. Dès lors, nous félicitons Mme la commissaire qui a eu l'initiative de poser ce sujet sur la table puisque l'inaction serait dangereuse.

La région Arctique doit faire l'objet d'une politique cohérente reposant sur une vision à long terme plutôt que sur les profits réalisables à court terme. Le commissaire KOOT-WERQUIN a posé le principe de précaution tel un principe directeur des politiques. Les Verts à cet effet aimeraient que soit posé un moratoire sur l'exploitation des ressources jusqu'à ce que les recherches scientifiques donnent des réponses claires sur les risques potentiels d'une telle exploitation. Quant à la pêche, une étude aurait révélé que les quantités de poisson pêchées en Arctique auraient été sous-estimées³ d'où l'importance d'établir un portrait précis de la pêche en Arctique fondé sur des évaluations scientifiques et de poser des quotas de pêche en tenant compte des principes de précaution et de protection de la biodiversité. L'Arctique, étant une zone fragile, des évaluations erronées peuvent avoir un impact dévastateur sur cette zone. Il est déplorable qu'on se soit adonné à de la surpêche malgré un cadre juridique clair (UNCLOS notamment). Une même incertitude quant aux véritables impacts pèse néanmoins sur toutes les activités menées dans l'Arctique, c'est pourquoi la recherche et l'éducation doivent être priorisés avant tout. Navigation, tourisme, exploitation des ressources, toute activité économique aura un impact environnemental qui ne doit pas être négligé.

En ce qui a trait au Conseil de l'Arctique, nous remercions le rapporteur BERTRAND pour les précisions qu'elle a apporté au travail du commissaire KOOT-WERQUIN notamment en spécifiant que l'UE ne peut en rien changer les compétences du Conseil, mais ne peut que faire des recommandations. En effet, l'UE peut espérer renforcer son rôle au sein du Conseil et doit œuvrer en ce sens, mais il reste que les États de l'Arctique en sont les principaux acteurs et les seuls habilités à développer un nouvel instrument au sein du Conseil. Dès lors, la nouvelle gouvernance proposée par Mme KOOT-WERQUIN n'est pas réaliste dans la pratique. Nous sommes d'accord avec le rapporteur BERTRAND à l'effet que des accords sectoriels multilatéraux sont préférables à une la négociation d'une convention trop large à laquelle les acteurs ne se sentiront de toute façon pas véritablement liés.

³ MEYNIEL, Pauline, « Une pêche en Arctique hautement sous-estimée ! », *Développementdurable.com*, 8 février 2011, en ligne : <www.developpementdurable.com>.

D. Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil de l'Union européenne sur l'instauration d'un espace maritime sans frontières et sur la promotion du commerce maritime intra-européen

Le commerce maritime représente 90% du commerce extérieur et 40% du commerce intérieur de l'Europe tel que nous l'indique Mme le commissaire GASTON et on ne compte pas moins de 35 000 km de voies fluviales reliant les villes d'Europe. Étant donné l'importance de ce secteur d'activité, les Verts ne peuvent que se positionner en faveur d'un marché unique avec de bonnes connexions entre les ports et une simplification des formalités d'entrée et de sortie des ports. Nous félicitons Mme le commissaire GASTON qui a fait des préoccupations environnementales une priorité au sein de sa proposition de directive. Pour les Verts, la libéralisation du marché peut s'effectuer, mais seulement dans la mesure où elle est réalisée de concert avec des mesures sociales et environnementales qui se doivent d'être prioritaires. Nous tenons à cet effet à féliciter le rapporteur DEBRU qui a ajouté la création d'un Fonds côtier et insulaire européen pour le financement de mesures environnementales. Nous aimerions que le transport maritime soit intégré néanmoins au système d'échange de quotas pour les émissions de gaz à effet de serre de manière à obtenir un marché réellement responsabilisé. Quant à la responsabilité sociale des entreprises, les Verts se rangent de l'avis du rapporteur à l'effet que des obligations juridiques claires et contraignantes sont nécessaires et doivent être imposées aux entreprises. La justice sociale doit passer par des mesures d'incitation et de sanction pour se réaliser concrètement.

En termes d'infrastructures, les Verts sont favorables à l'optimisation du commerce maritime qui ne dépend pas du nombre d'infrastructures, mais plutôt d'une gestion intelligente et durable des infrastructures. Nous sommes donc favorables à une évaluation environnementale de l'impact des différents projets portuaires, mais également nous croyons qu'une limite doit être posée au nombre de projets pouvant être réalisés sur une certaine période de temps. Un trop grand nombre d'infrastructures et un trafic maritime trop important découlant de ces infrastructures causeront assurément des torts irréparables à l'environnement. Dès lors, l'étude réalisée par la Commission et les États membres devrait tenir compte des bénéfices pour le commerce intra-européen sur le long terme des différents projets en plus de leur impact environnemental. Par ailleurs, le développement des voies maritimes doit favoriser des circuits courts entre les lieux de production et de consommation. Nous sommes heureux de voir que la promotion des professions maritimes a été intégrée à la proposition de directive. Les Verts sont hautement favorables à la formation continue et de haute qualité des gens de mer pour assurer leur sécurité notamment. Néanmoins, nous déplorons que la lutte contre les abus liés aux pavillons de complaisance n'ait pas été intégrée.

En somme, les Verts militeront donc pour que les dimensions sociale et environnementale soient réellement intégrées à la proposition de directive pour un marché maritime commun. Les bénéfices futurs ne seront que décuplés par une gestion durable de l'espace maritime commun.